MINISTERE CHARGE DES EAUX
FORETS CHASSES ET PECHES
=-=-=-=-=-=-=
DIRECTION DE CABINET
=-=-=-=-=-=-=
CELLULE CHARGEE DE LA MISE EN ŒUVRE
ET DE LA VERIFICATION DES DOCUMENTS
DES AUTORISATIONS FLEGT
=-=-=-=-=-=-=
N°124 /MEFCP/DIRCAB/CMOVDAF-FLEGT

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL
=-=-=-=-=-=-=

QUITUS A L'EXPORTATION DES PRODUITS FORESTIERS

En application des dispositions des articles 190, 191 et 193 de la loi 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code Forestier de la République Centrafricaine, de l'Arrêté additif n°007/MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP du 22 février 2017, instituant la délivrance d'un quitus et de la Note de Service n°010/MEDDEFCP/DIRCAB du 20 février 2017,

La **SOCIETE TIMBERLAND INDUSTRIES, (PEA 188),** est autorisée à exporter ses produits forestiers du **mois de Septembre 2022** durant tout le **mois de Décembre 2022.**

Le présent quitus est délivré en trois (03) exemplaires originaux.

Fait à Bangui, le 29 DEC 2022

Le Ministre chargé, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Le Ministre

AMIT IDRISS

MEFCP - EXERCICE 2022

Ampliations :
DIRCAB……1
CMEF……1
ICEF……1
DG……1
DR……1
IF……1
Archives ……1